

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 JANVIER 2022**

**COMPTE RENDU**

Le 31 janvier 2022, le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de travaux à réaliser rue de la Tuilerie pour une mise en sécurité des trottoirs y compris le raccordement vers le cimetière.

Le conseil autorise le maire à solliciter les subventions pour financer cette opération :

- ✓ DETR
- ✓ DSIL
- ✓ Agglomération du Grand Longwy
- ✓ Conseil Départemental de Meurthe et Moselle
- ✓ Région Grand Est

Le président présente le projet de construction d'un bâtiment dédié aux services techniques communaux, rue de Beuveille. L'assemblée autorise le maire à lancer la publicité pour le marché de travaux. Le maire rappelle que la sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

La durée de travail hebdomadaire d'un agent est portée de 25 à 24 heures à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

L'assemblée accepte de souscrire au contrat mutualisé « Maintien de salaire » proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle, pour la garantie « Incapacité temporaire de travail » qui permet à l'agent placé en congé maladie, de conserver son niveau de rémunération jusqu'à la reprise de son activité. Le taux de cette cotisation est de 0.77 % du traitement indiciaire brut, prise en charge par la collectivité.

Le Conseil Municipal accepte le retrait de la Commune de MORFONTAINE au SIVU « LE FIL BLEU ».

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle propose à la commune une mission d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

Le conseil :

- Décide d'adhérer au service d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD
- Autorise le maire à signer la convention avec le CDG 54
- Désigne, auprès de la CNIL, le CDG 54, personne morale, comme délégué à la protection des données.

Le Conseil municipal crée une opération d'investissement n° 2200 « Construction d'un bâtiment technique » et vote les virements de crédits suivants :

Article 2031	Opération « Sécurisation centre village »	- 2 192.42 €
Article 2183	Opération « Matériel périscolaire »	+ 302.42 €
Article 2313	Opération « Construction d'un bâtiment technique »	+ 1 890.00 €

Le Maire,



  
Jean HUARD